
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021 COMPTE RENDU

L'An Deux Mille Vingt et Un, le quatorze décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 décembre, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Claude WASILKOWSKI, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoint ; Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Delphine MIZSTAL à partir de la question 1/2, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT à partir de la question 0/2, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, Conseillers Municipaux ;

Ont donné procuration :

Nicolas LE NEINDRE	à	Claude WASILKOWSKI
Pascal THIBAUT	à	Céline SEGUIN
Lydie YAP	à	Joséphine FARINEAUX
Delphine MIZSTAL	à	Jean Pierre EURIN jusqu'à la question 1/1
Julie HENNEBELLE	à	Michel HUYLEBROECK
Carmen GONZALEZ RUIZ	à	Elisabeth MASSE
Louis CRUCHET	à	Danielle SENECHAL
Déborah ANDRE	à	Cyprien RICHER

Secrétaire de Séance : Sébastien LEBLANC

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 octobre 2021
- Décisions municipales (Art 2122-22 du CGCT).

I. INSTANCES :

1/1 : SIVOM Alliance Nord-Ouest - Désignation des délégués du Conseil Municipal

Suite aux démissions de Madame TAVERNIER et de Monsieur LEBEZ, il est nécessaire de désigner de nouveaux membres pour représenter le Conseil Municipal au sein de cette instance.

Sont candidat : Louis-Marie HARDY et Estéban GARCIA

Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : 33

Votes blancs : 3

Nuls : 1

Ont obtenus :

- Louis-Marie HARDY : 29 voix
- Estéban GARCIA : 29 voix

Monsieur HARDY et Monsieur GARCIA sont élus pour siéger au sein du SIVOM Alliance Nord-Ouest en tant que Suppléants.

1/2 : Conseil d'Administration du CCAS - Désignation des délégués du Conseil Municipal

Suite à la démission de Madame TAVERNIER, il est nécessaire de désigner un nouveau membre pour représenter le Conseil Municipal au sein de cette instance.

Est candidat : Hervé LESIEUX

Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : 33

Votes blancs : 4

A obtenu :

- Hervé LESIEUX : 29 Voix

Monsieur LESIEUX est élu pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

1/3 : Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin - Désignation d'un membre du Conseil Municipal
Suite à la démission de Monsieur LECOINTE, il est nécessaire de désigner un nouveau membre pour représenter le Conseil Municipal au sein de cette instance.

Monsieur GOVAERT obtient 25 voix Pour (et 8 Abstentions). Il est élu pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin.

1/4 : Conseil d'Administration du lycée professionnel des Vertes Feuilles - Désignation d'un membre du Conseil Municipal.

Suite à la démission de Monsieur LECOINTE, il est nécessaire de désigner un nouveau membre pour représenter le Conseil Municipal au sein de cette instance.

Monsieur GOVAERT obtient 25 voix Pour (et 8 Abstentions). Il est élu pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel des Vertes Feuilles.

1/5 : Conseil d'Ecole des groupes scolaires publics - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal
Suite à la démission de Monsieur LECOINTE, il est nécessaire de désigner un nouveau membre pour représenter le Conseil Municipal au sein de cette instance.

Monsieur GOVAERT obtient 25 voix Pour (et 8 Abstentions). Il est élu pour siéger au sein du Conseil d'Ecole des groupes scolaires publics.

1/6 : Conseil d'administration de l'association « Les Amis du Kent » - Désignation des membres du Conseil Municipal

Suite à un changement de statuts de l'association le nombre de membres de droit passe de 9 à 6. Il convient par conséquent de désigner de nouveaux membres.

La liste composée de Madame le Maire, Madame LAHOUSTE, Madame WASILKOWSKI, Monsieur HUYLEBROECK, Monsieur GOSTIJANOVIC et Madame DUVAUX obtient 32 voix Pour (et 1 Abstention)

Les membres du Conseil Municipal ci-dessus cités sont élus pour siéger au Conseil d'Administration des Amis du Kent.

1/7 : SIVOM Alliance Nord-Ouest – Retrait de la commune de Bondues – Adoptée à l'Unanimité

La commune de Bondues a fait part de sa volonté de se retirer du SIVOM Alliance Nord-Ouest. Chacune des communes membres doit se prononcer cette demande de retrait dans les 3 mois suivant la Délibération du Comité Syndical (20 octobre 2021).

Le Conseil Municipal se prononce pour le retrait de la commune de Bondues.

II. SECURITE :

2/1 : Création d'une brigade intercommunale de surveillance de nuit – Convention avec les communes de La Madeleine, Marquette lez Lille et Wambrechies - Adoptée à l'Unanimité

La délibération 3/1 du 06 avril 2021 relative à la mise en œuvre du dispositif de brigade de surveillance de nuit est reconduite pour 2022 et 2023 avec l'ajout de la Ville de Wambrechies à la brigade créée par les Villes de Saint-André, Marquette et La Madeleine. Cette brigade fonctionnera du 15 avril au 15 septembre les vendredis et samedis de 22h00 à 03h00. Un bilan sera réalisé à l'issue de la première année.

III. URBANISME :

3/1 : Schéma de mutualisation 2021-2026 – Convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Commune de Saint-André - Adoptée à l'Unanimité

Convention d'accompagnement des communes par la MEL pour les Autorisations des Droits des Sols et pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner grâce à la mise en place d'un logiciel de gestion partagée et mise en place d'un Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme.

3/2 : Quai 22 – Convention de rétrocession des espaces publics – Adoptée à la majorité : 7 Abstentions – 26 votes Pour

Rétrocession à la Ville d'espaces publics, de places de parkings et d'éclairages publics sur le site Quai 22 dans le but d'y établir un parc.

3/3 : Domaine d'Hestia – Convention de rétrocession des espaces publics – **Adoptée à la majorité : 8 votes Contre – 25 votes Pour**

Rétrocession à la Ville d'un espace arboré, de chemins piétonniers et de plusieurs espaces sur le site Le Domaine d'Hestia dans le but de préserver le patrimoine arboré déjà présent et de faciliter l'accès piétonnier des riverains du quartier du Bel Air

3/4 : Agence d'Urbanisme de Lille Métropole – Convention de partenariat de proximité. - **Adoptée à la majorité : 8 votes Contre – 25 votes Pour**

La Ville de Saint-André souhaite compléter sa réflexion transversale et prospective et compte se mobiliser dans l'élaboration du PLU 3 et du PLH 3.

Dans ce contexte, la ville de Saint-André souhaite engager un partenariat de co-construction et d'expérimentation avec l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) dans le but d'établir un diagnostic de territoire andrésien.

IV. FINANCES :

4/1 : Budget 2021 – Subventions 2021 - **Adoptée à l'Unanimité**

Comme en 2020, la ville de Saint-André a de nouveau souhaité intégrer les rangs des villes organisatrices du Téléthon et participe financièrement en versant une subvention de 250 €, qui vient en complément de la somme reversée à l'AFM suite aux 2 journées de manifestation qui ont eu lieu les 03 et 04 décembre 2021 salle Ducrocq.

4/2 : Budget 2021 – Créances éteintes - **Adoptée à l'Unanimité**

Le Comptable des Finances Publiques nous informe qu'une créance est réputée éteinte suite à une procédure de surendettement avec effacement de la dette (1 dossier d'inscription en centre de loisirs 2019-2020) pour un montant total de 53.30 €.

4/3 : Budget 2021 – Amortissement des subventions en nature - **Adoptée à l'Unanimité**

Des opérations comptables de cessions à titre gratuit de terrain à la MEL ont été effectuées sur l'exercice 2021. Les cessions à titre gratuit s'analysent comme des subventions d'équipement en nature pour la valeur d'actif des immobilisations concernées. Elles doivent être amorties. La cession à titre gratuit se traduit donc par une opération d'ordre budgétaire constatant, la valeur nette comptable du bien cédé à titre gratuit :

- en dépenses, la subvention d'équipement versée au tiers
- en recettes, la sortie du bien du patrimoine communal

4/4 : Budget 2021 – Loyers de garage : remise gracieuse - **Adoptée à l'Unanimité**

Par la délibération n°3/4 du 08 juillet 2021 le Conseil Municipal avait exonéré 2 mois de loyers à une andrésienne. La porte de son garage n'ayant pas encore pu être remplacée, faute de matériel, une nouvelle exonération est proposée jusqu'à la date d'intervention qui est intervenue le 07 décembre dernier.

4/5 : Budget 2022 – Avances sur subventions et contributions - **Adoptée à l'Unanimité**

Le Budget Primitif devra être voté au cours du 1er trimestre 2022. Cette délibération permet de garantir le bon fonctionnement des activités des partenaires subventionnés par la Ville, dès le début de l'exercice 2022.

4/6 : Budget 2022 – Ouverture anticipée de crédits - **Adoptée à l'Unanimité**

Afin de permettre à la commune d'assurer la poursuite des investissements en l'attente du vote du budget, des ouvertures anticipées de crédit sont décidées pour un montant de 928 545.00 €

4/7 : Budget 2022 – Rapport d'Orientation Budgétaire – **Pas de vote**

Le Conseil Municipal a donné acte à Madame le Maire de la tenue de ce débat

V. RESSOURCES HUMAINES :

5/1 : Agents contractuels – Recrutement sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - **Adoptée à l'Unanimité**

Cette délibération annuelle détermine au maximum les besoins des emplois saisonniers pour l'année à venir. Certains services peuvent avoir recours à des CDD saisonniers pour assurer la continuité du service public (ex. service jeunesse pour l'organisation des A.L.S.H., arrosage en période estivale pour le service environnement, surcroît d'activités à certaines périodes de l'année...)

5/2 : Agents contractuels – Recrutements sur des emplois non permanents - **Adoptée à l'Unanimité**

Les besoins des différents services nécessitent le recrutement d'agents contractuels au maximum 12 mois sur une période 18 mois consécutifs dans les services suivants :

- Environnement – 2 emplois de jardiniers
- Restauration – 1 emploi de chargé de restauration
- Piscine Municipale – 2 emplois de Maître-Nageur-Sauveteurs
- Travaux – 1 emploi d'ouvrier polyvalent

5/3 : Tableau des effectifs – Créations de postes- **Adoptée à l'Unanimité**

Un agent titulaire du restaurant scolaire municipal actuellement à temps non complet pourrait bénéficier d'un passage à temps complet.

De plus, le chef de service de police municipale, qui détient le grade de chef de service de police principal de 2ème classe, peut bénéficier d'une promotion de grade avant son départ à la retraite.

C'est pourquoi, il y a lieu de créer un poste de chef de service de police principal de 1ère classe.

Une mise à jour générale du tableau des effectifs sera faite ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

- Question orale de Monsieur PARSY, Conseiller Municipal Indépendant, portant sur la solidarité aux populations étrangères.

Le texte intégral des décisions, délibérations, des procès-verbaux et des documents annexes est consultables au Secrétariat Général (1^{er} étage de la mairie).



Le Maire

Elisabeth MASSE